



Granulés anti-fourmis 400g



Les micro-granulés K.pro éliminent radicalement les fourmis noires, rouges et d'Argentine. Ils agissent dans les heures qui suivent l'application en traitement curatif et restent actifs jusqu'à 3 mois après le traitement pour éviter le retour des fourmis. Agit par contact et ingestion. Produit parfaitement adapté pour les terrasses et les abords de la maison.

Avantages produit

Elimine tous les types de fourmis
Jusqu'à 80m² de protection
Action immédiate
Reste actif pendant 3 mois
S'utilise en poudrage ou arrosage

CODE PRODUIT 3068

GENCODE 3365000030684

FAMILLE 410 INSECTICIDE

Profondeur UV cm : 5,5

Largeur UV cm : 14,5

Hauteur UV cm : 18,2

Poids Brut UV Kg : 0,48

Poids Net UV Kg : 0,46

Contenance 400g

LIEN VIDEO

MODE D'EMPLOI

En arrosage ou en poudrage, appliquer le produit sur 1/4 des surfaces à protéger (5m² pour protéger 20m² de terrasse par exemple).

Poudrage : Saupoudrer une fine couche de 20gr/m² soit 1 sachet pour 5m². Appliquer le produit sur les lieux de passage des fourmis, le long des murs, dans les fissures et crevasses.

Usage intérieur et extérieur.

Arrosage : Mélanger 20gr de micro-granulés par litre d'eau soit 1 sachet pour 5 litres d'eau puis arroser à raison d'1 litre par m². Usage extérieur uniquement.

RECOMMANDATION

Pour une bonne dilution, verser les granulés dans un peu d'eau et compléter par le volume d'eau nécessaire. Patienter quelques minutes puis agiter le mélange. Préparer une dilution pour une application seulement, le mélange ne doit pas être stocké pour ré-emploi. Ajuster les quantités d'eau et de produit pour obtenir la quantité exacte de produit dilué nécessaire au traitement de la surface considérée. Ne pas toucher la surface traitée avant qu'elle ne soit sèche.

Caractéristiques environnementales de l'emballage	
	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLÉES
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :
- pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.
ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

** substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;
- substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Caractéristiques environnementales du produit	
Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLÉES
Recyclabilité	NO
Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de substances dangereuses	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

*Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5° (équipements électriques et électroniques) et 15°(voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

Caractéristiques produit			
Usage:	Eliminer les insectes	Support :	Fournis
Utilisation :	Extérieur	Outils d'application :	NC
Rendement :	Protège jusqu'à 80 m ²	Aspect :	POUDRE
Nettoyage des outils :	NC	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	3 ans	Date DLUO	NC
Pays d'origine :	DE	Rémanence :	3 mois
Nomenclature douanière	38089190	Crain le gel :	04

01 - Crain le gel
02 - Modifié par le gel
03 - Pulvérisation modifiée par le gel
04 - Ne crain pas le gel
NC - non concerné

Données réglementaires

COMPOSITION DETERGENT	NC
PICTOGRAMME:	NC
MENTION D'AVERTISSEMENT:	NC
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P101 P102 P260 P273 P501
PHASE H :	H412
PHRASE EUH :	NC
BIOCIDE :	YES
N°AMM BIOCIDE	NC
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTEE :	NC
TRIMAN	YES
N° TP :	TP N°18
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi
PHRASE BIOCIDE	Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit
PHRASE POUR LES PROFESSIONNELS	Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez à chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.

LIEN FDS : <https://www.quickfds.com/fds/4168247-41388-09178-015553>

ETIQUETTE PRODUIT:



PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Nord pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas de consultation au médecin, garder à disposition le récepteur ou l'étoilette. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas ingérer. Ne pas porter au niveau des yeux. Éviter le contact avec les brûlures. Éviter le contact avec l'environnement. Éliminer l'emballage et son contenu en accord avec l'égrenement réglementaire. Vapeur d'emballement : le produit n'est pas classé dans l'emballage en déchetterie. Ne pas réutiliser l'emballage vide. Conserver entre 5 et 35°C. Utiliser et stocker uniquement dans un endroit sec et à l'abri des sources d'humidité et d'humidité. Retirer les vêtements pendant l'application. Ne pas appliquer sur les animaux et leurs robes. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas mélanger avec d'autres produits, sauf celles autorisées par le fabricant. Ne pas mélanger avec les substances de contact et les surfaces alimentaires. Ne pas se débarrasser du produit ou de son récepteur dans les décharges publiques, les cours d'eau et les dégâts. Ne pas contaminer l'eau avec le produit. Se nettoyer les mains et la peau exposée après l'utilisation. En cas d'incident, appeler un médecin ou un service d'urgence immédiatement dans l'emballage d'origine, renferme après usage. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger du froid et de la chaleur. Toute autre exposition directe au soleil. Traitement couratif en cas d'infestation. Fréquence journalière d'utilisation : 1 fois/sem. En cas de ré-infection, renouveler l'application tous les 3 mois. Maximum 4 applications par an.

K-pro Expert

Des solutions adéquates pour lutter contre tous types d'insectes, développées d'après l'étude du comportement des insectes et testées en laboratoire indépendant et reconnu.

FOURMIS

Les micro-granules K-pro éliminent radicalement les fourmis noires, rouges et d'Argentine. Ils agissent dans les heures qui suivent l'application, en traitement couratif et restent actifs jusqu'à 3 mois* après le traitement pour éviter le retour des fourmis. Agit par contact et ingestion. Produit parfaitement adapté pour les terrasses et les abords de la maison.

POUR UNE EFFICACITÉ OPTIMALE

En arrasage ou en pulvérisation, appliquer le produit sur ¼ des surfaces à protéger (5 m²) pour protéger 20 m² de terrasse par exemple.

Poudrage : Saupoudrer une fine couche de 20 g/m² soit 1 sachet pour 5 m². Appliquer le produit sur les lieux de passage des fourmis, le long des murs, dans les fissures et crevasses. Usage intérieur et extérieur.

Arrasage : Mélanger 20 gr de micro-granules par litre d'eau soit 1 sachet pour 5 litres d'eau puis arroser à raison d'1 litre par m². Usage extérieur uniquement.

INFORMATION CONSOMMATEUR

Pour une bonne dilution, verser les granulés dans un peu d'eau et compléter par le volume d'eau nécessaire. Patienter quelques minutes pour agiter le mélange. Préparer une dilution pour une application courative et le mélange ne doit pas être stocké pour ré-emploi. Ajouter de l'eau dans l'arrosoir jusqu'à ce que la surface soit recouverte de produit dilué nécessaire au traitement de la surface considérée. Ne pas toucher la surface traitée avant qu'elle ne soit sèche.

K-pro Expert

COMPOSANT :

Actif principal : IGRAS 195410-20-71 - 25%
Dose de préparation : 1 sachet par sac de désherbant.

Date de péremption et n° de lot :
Voir inscrite sur emballage.

Type de préparation :
micro-granules (MG)

Type de produit :
produit biocide insecticide (PPI).

Poids net : 400g
(4x sachets de 100gr)

0 306 601 101
© 2006 BRUNEL CHIMIE DERIVES SAS
12 RUE DU MONT DE TEMPLEMARS - Z.I.A - 59139 NOYELLES LES SECLIN - Tél. standard : 03 20 19 13 20
www.groupe-altair.com
Fournisseur en France

3 365000 030684



0 806 601 101
Service gratuit
+ prix appel

Siège social : 16, rue Harald Stammbach - CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL Cedex
SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES au capital de 591 600 € - Tél. standard : 03 20 43 21 80 - Fax : 03 20 43 21 90 - www.groupe-altair.com
Usine & Entreposé logistique : Rue du Mont de Templemars - Z.I.A - 59139 NOYELLES LES SECLIN - Tél. standard : 03 20 19 13 20
SIRET 378 517 148 000 52 - APE 2041Z - RCS Lille Métropole B 378 517 148 - CEE TVA FR 04 378 517 148

ISO 9001:2015
BUREAU VERITAS
Certification